

D'autres choix sont nécessaires

Section fédérale des retraités

PAYER POUR VIEILLIR ???

Comme pour la réforme des retraites, on nous refait le coup des caisses vides et du vieillissement de la population pour la prise en charge de la perte d'autonomie.

Toutes les précédentes réformes à la hussarde des services publics, de la fiscalité, du système de santé ont répondu à une seule et même idéologie: **le massacre en règle de la solidarité pour le plus grand bien d'opérateurs privés.**

Cette fois encore, le gain d'espérance de vie présenté comme une menace ne trouverait qu'une seule solution, celle qui désengagerait le gouvernement et la société de toute obligation et ferait reposer l'effort nécessaire uniquement sur les intéressés et leurs familles. C'est ce que préconise sans aucune ambiguïté le rapport parlementaire Rosso-Debord avec entre autres la **proposition d'une assurance "perte d'autonomie" obligatoire à partir de 50 ans.**

Ainsi, après celles des retraites, avec cette réforme le **gouvernement s'apprête à faire sauter le dernier maillon de la solidarité nationale** et, comme à chaque fois, il prétend que les solutions qu'il propose sont les seules raisonnables en tentant de faire croire que la "dépendance" ne serait qu'un problème lié à l'âge dont les "vieux" devraient seuls supporter les frais.

La dépendance, le handicap comme la maladie peuvent frapper à n'importe quel âge. Leur prise en charge revient donc à la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale. Ce qui ramène au débat plus général sur les choix du financement de la protection sociale.

En fait cette nouvelle réforme correspond au même choix de société que les précédentes. Elle achève la marche forcée vers le tout privé, imposée (et avec quelle brutalité!) par le Président de la République et son gouvernement.

Sauf à confier sans réagir aux assureurs et à leurs tiroirs-caisses l'avenir de notre santé en laissant perpétrer le dépeçage complet de la Sécurité Sociale, **nous ne pouvons que nous indigner haut et fort et rejoindre l'action** pour dire et démontrer que d'autres choix sont non seulement possibles mais indispensables **pour que notre société ne soit pas entièrement régie par un idéal mercantile, mais qu'elle garantisse à chacun une aide digne et solidaire face aux aléas de la vie.**

SFR 31 : ACTIONS RECENTES ET EN COURS

-Journée d'étude FSU-CGT du 22 février sur la protection sociale et la dépendance

Le 22 février 2011 a eu lieu, à l'initiative de la FSU et de la CGT, une journée d'étude sur le thème de la protection sociale. Deux séries d'exposés préparés en commun ont porté sur

- **La protection sociale**, son évolution, son organisation et son financement
- **La dépendance**, véritable exemple de remise en cause du droit à protection sociale.

Un dossier a été remis à la centaine de personnes présente, dont le texte PAYER POUR VIEILLIR, proposé par la SFR 31, dont vous avez pu lire une version abrégée en première page.

Après les exposés, un échange fructueux a eu lieu entre tous les présents.

En s'appuyant sur de nombreux exemples et témoignages, les prises de parole ont dénoncé :

Le dépeçage de la Sécurité Sociale : augmentation des restes à charge, des forfaits d'hospitalisation, déremboursement des médicaments, dépassements d'honoraires, etc...

Les nombreuses injustices subies par les personnes âgées en perte d'autonomie : manque de coordination des services d'aide à domicile et manque de personnel qualifié ; frais d'hébergement élevés des Etablissements Hospitaliers pour personnes dépendantes ; multiplication des maisons médicalisées privées et d'entreprises commerciales à but très lucratif pour le maintien à domicile. Absence d'une vraie politique de prévention. De plus, l'obligation faite aux départements de compenser le désengagement de l'état crée des inégalités criantes en fonction du lieu de résidence.

Les inacceptables mesures annoncées dans le projet Rosso Debord de « réforme de la dépendance », dont les plus scandaleuses, avec l'exclusion de la moitié des ayant droit à l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, sont le recours sur succession et la souscription d'une assurance obligatoire.

En conclusion Giselle Vidalet (CGT 31) et Bernard Dedebean (FSU 31) ont souligné qu'une autre politique est possible, celle qui fait le choix d'une société solidaire, pour la prise en charge, dans le cadre de la Sécurité Sociale, des personnes souffrant de tous types de dépendance, quelle qu'en soit la cause.

Un compte-rendu de cette journée sera bientôt disponible sous forme de plaquette.

Compte tenu du calendrier annoncé par Roselyne Bachelot (vraie-fausse concertation jusqu'en juin au sein de quatre groupes de travail et probablement passage en force à la rentrée), il convient que le plus grand nombre –actifs et retraités- prenne conscience de la nécessité et de l'urgence d'actions concertées face à cette nouvelle attaque programmée contre la solidarité.

-Manifestations

Jeu 17 Mars : à l'appel de l'intersyndicale des retraités sur le problème du financement de la dépendance et pour le pouvoir d'achat des retraités.

Samedi 19 Mars : à l'appel du collectif « une école, un avenir » (qui regroupe des syndicats dont la FSU) contre les nouvelles suppressions de postes dans l'éducation nationale.

-Lettre de la SFR 31 au Maire de Toulouse et au Président du Conseil Général

La SFR 31 a écrit au Maire de Toulouse et au Président du Conseil Général pour exprimer son inquiétude à propos du projet de création d'une maison de retraite au Mirail. Nous aimerions savoir si le terrain pressenti est propriété de la Mairie et dans ce cas, si elle cède ce terrain, est-ce à une société privée ou à une association à but non lucratif ? La SFR 31 réaffirme son attachement au service public, non seulement pour la création des maisons de retraite, mais plus largement pour tout ce qui concerne les problèmes liés à la perte d'autonomie.

-Lettre envoyée le 1^{er} mars par l'intersyndicale des retraités aux candidats aux cantonales

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat (e) aux élections cantonales des 20 et 27 mars 2011. C'est à ce titre-là que nous venons vers vous pour vous entretenir d'un dossier social majeur qui concerne le Conseil Général : nous voulons parler de la perte d'autonomie.

Comme vous le savez, le Président de la République vient d'appeler à « une grande concertation de six mois » sur son financement.

Le rapport de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale présidée par la députée Valérie Rosso-Debord ainsi que la mission d'information du Sénat sur la dépendance, rendus publics, nous livrent les objectifs que la majorité gouvernementale veut mettre en œuvre.

Nous considérons que ces projets sont extrêmement dangereux :

- ils mettent à contribution les retraités mais aussi les salariés et les familles dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie

- ils font porter toute la responsabilité du risque social de la dépendance sur les individus

- ils offrent un marché considérable aux assureurs privés

- ils font l'impasse du débat sur une juste répartition des richesses

Pour l'intersyndicale, la perte d'autonomie fait partie des aléas de la vie. Elle peut toucher n'importe qui, à n'importe quel âge. Elle doit, de ce fait, être partie prenante de la protection sociale, au même titre que les autres aléas de la vie.

S'agissant du financement, il doit être basé sur la solidarité nationale, selon le principe retenu par les fondateurs de la Sécurité Sociale en 1945 « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »

En ce qui concerne la gestion, elle doit s'effectuer au sein de la Sécurité Sociale, dans la branche maladie.

Cette question ne peut être dissociée de la politique de l'emploi et des salaires. Des ressources existent pour répondre à ces besoins

La mise à contribution des revenus issus de la spéculation boursière, un élargissement de l'assiette des cotisations à valeur ajoutée des entreprises, apporteraient des fonds considérables.

L'OCDE note que les retraités participent pour 13% au PIB alors que le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie ne représenterait que 1% de celui-ci.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que financer la perte d'autonomie est tout à fait à la portée de notre économie.

Nous sommes donc confrontés à un véritable choix de société

Madame, Monsieur, nous nous sommes efforcés de vous exposer notre vision du dossier. Nous attacherions du prix à ce que vous nous fassiez connaître votre approche et vos propositions sur ce sujet.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

L'intersyndicale des retraités CGT, CFDT, FSU, FGR/FP

Quelques mots sur la Section Fédérale des Retraités FSU 31

Les retraités des syndicats de la FSU ont depuis longtemps éprouvé la nécessité de se réunir. C'est ainsi qu'en Haute Garonne, un collectif des retraités de la FSU avait été créé dans ce sens et fonctionnait bien avant la décision de la FSU de créer la SFR (congrès de Marseille en 2007).

Depuis Octobre 2007, date de sa première Assemblée Générale, la SFR 31 fonctionne de la façon suivante :

Son bureau se réunit une fois par mois en moyenne. Sont membres du bureau des syndiqués du SNASUB, du SNCS, du SNEP, du SNES, du SNESUP, et du SNUIPP.

Elle organise 3 A.G. par an en Octobre, Janvier et Juin. La première se déroule sur toute la journée, et les « choses sérieuses » qui y sont traitées et débattues sont interrompues par la parenthèse festive d'un repas « goûteux » pris ensemble. Le nombre des participants oscille entre 40 et 50. Ils appartiennent à 7 des syndicats de la FSU (SNASUB, SNCS, SNEP, SNES, SNESUP, SNETAP, SNUIPP)

La SFR 31 a deux objectifs : peser sur les décisions concernant spécifiquement les retraités sans oublier que ceux-ci sont toujours des citoyens ayant leur mot à dire sur l'évolution de notre société. C'est pourquoi elle a des actions communes aussi bien avec les actifs de la FSU qu'avec l'intersyndicale des retraités. Avec les premiers, nous pouvons citer entre autres les manifestations contre la casse du service public ou l'organisation conjointe d'un stage actifs-retraités sur la retraite et la protection sociale en janvier 2009 et d'un autre stage sur la retraite en Juin 2010 ; avec les seconds nous avons des réunions régulières et de nombreuses actions communes (dont le stage du 22 février 2011)

Elle a conçu un questionnaire pour connaître les attentes des nouveaux retraités.

Elle a produit et distribué 6 tracts : Sécurité Sociale ; Retraite ; Pour quoi payer des impôts ?; Ah que la crise est jolie, qui donne aux grands et prend aux petits ! ; Solidarité : protection sociale et service public ; Payer pour vieillir.

Elle a demandé et obtenu d'être représentée au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) qui siège au Conseil Général

Elle milite activement dans la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique afin que cette dernière continue à avoir une orientation de lutte syndicale.



N'oubliez pas de signer la pétition FSU sur la revalorisation des retraites sur le site : <http://www.fsu.fr/-Petitions->

FSU SFR 31 52 rue J. Babinet 31100 Toulouse